



SAINT-GEORGES D'OLÉRON



ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2024-40-2.2.2
prescrivant la mise à disposition du public d'une demande de permis d'aménager
sur la commune de Saint-Georges d'Oléron

La maire de la commune de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON,

Vu la demande de permis d'aménager n° PA 017 337 23 X 0014, déposée en mairie de Saint-Georges d'Oléron le 07/11/2023 par Monsieur BRISSON Lucas, concernant l'installation d'une cabane agricole de 50 m² en vue du stockage de matériel au sein de l'exploitation agricole sise route de l'Ermitage, parcelle XC 3, commune de Saint-Georges d'Oléron ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 121-24 et R 121- 6 ;

ARRÊTE:

Article 1 : la demande susvisée sera mise à disposition du public du lundi 12 février au lundi 26 février 2024 inclus sur le site internet de la mairie de Saint-Georges d'Oléron – rubrique Urbanisme –règlementation – dossiers mis à disposition.

Article 2 : les observations pourront être transmises à l'adresse électronique suivante : mairie@saintgeorgesoleron.fr

Article 3 : une copie du présent arrêté sera affichée huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci, à la mairie de Saint-Georges d'Oléron.

Article 4: La maire de la commune de Saint-Georges d'Oléron est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Cette décision sera transmise à la sous-préfecture de ROCHEFORT au titre du contrôle de légalité et information en sera faite au conseil municipal lors de sa plus proche réunion.

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 26 janvier 2024

La maire,
Dominique RABELLE



La maire soussignée certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise à la sous-préfecture de Rochefort le et affichée le **- 5 FEV. 2024**
Dominique RABELLE

Mairie de Saint-Georges d'Oléron - 262, rue de la République - CS 20020 - 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

☎ 05.46.76.51.02

<http://www.saintgeorgesdoleron.com> ✉ mairie@saintgeorgesoleron.fr